



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 3 octobre 2016 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

#### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2016**
4. **FINANCES**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
  - 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
  - 4.4 Emprunt au fonds de roulement
  - 4.5 Appropriation du surplus non affecté
  - 4.6 Transferts budgétaires
  - 4.7 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Autorisation pour conclure une entente avec les municipalités de Saint-Donat et Saint-Joseph-de-Lepage pour faire un appel d'offres commun pour la collecte des matières résiduelles, tel que prévu à l'article 14.3 du Code municipal
  - 5.2 Reconstruction d'un abri au réservoir d'aqueduc no. 2
  - 5.3 Construction d'une galerie au bâtiment de service du Parc intergénérationnel
  - 5.4 Renouvellement du parc informatique
6. **URBANISME**
  - 6.1 Dérogation mineure - 129, rue Saint-Pierre Ouest
  - 6.2 Dérogation mineure - 265, rang 2 Est
  - 6.3 Dérogation mineure - lot 3 465 757
  - 6.4 Annulation des constats d'infraction portant les numéros de dossiers 2016-160 et 2016-170
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Contrôle qualitatif



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10. CORRESPONDANCE

### 11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Raccordement du trop-plein du réservoir d'aqueduc no. 2
- 11.2 Demande de la Fabrique de Sainte-Luce
- 11.3 Demande au MDDELCC de confirmer officiellement le projet déposé par l'UQAR

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. FERMETURE DE LA SÉANCE

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2016-10-234

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2016-10-235

#### 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2016

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 15 septembre 2016 soient et sont acceptés.

### FINANCES

2016-10-236

#### 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 5 871 à 5 921, 5 923 à 5 947, 5 949 à 5 961, 5 963 à 5 978, au montant de 98 696,76 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 33 456,88 \$ sont acceptées.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

J Robidoux

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2016-10-237

### 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de règlement, soit le chèque numéro 528, au montant de 574,88 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

J Robidoux

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2016-10-238

### 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 169, au montant de 160,86 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

J Robidoux

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2016-10-239

### 4.4 Emprunt au fonds de roulement

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'une somme de 146,88 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2016-10-241

### 4.5 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu qu'une somme de 14 732 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une autre somme de 40 949 \$ soit également appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2016-10-241

### 4.6 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2016-127 à 2016-148 inclusivement au montant de 28 807 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2016-127	555 \$	02 32000 699	02 32000 526
2016-128	1 922 \$	03 41000 002	02 32106 411
2016-129	333 \$	02 32502 526	02 33502 526
2016-130	611 \$	02 34000 681	02 34000 521
2016-131	593 \$	02 35500 521	02 35500 640
2016-132	1 \$	01 21111 000	02 37001 951
2016-133	196 \$	02 41100 321	02 41100 331
2016-134	64 \$	02 41100 640	02 41100 331
2016-135	8 926 \$	03 41000 002	02 41300 521
2016-136	7 448 \$	02 32000 141	02 41301 141
2016-137	1 622 \$	02 32000 200	02 41301 200
2016-138	3 884 \$	03 41000 002	02 41301 521
2016-139	717 \$	02 41400 454	02 41400 635
2016-140	250 \$	01 21111 000	02 45230 640
2016-141	55 \$	02 32000 141	02 46000 141
2016-142	10 \$	02 32000 200	02 46000 200
2016-143	92 \$	01 21111 000	02 62200 341
2016-144	1 335 \$	02 32000 141	02 70140 141
2016-145	150 \$	02 70140 521	02 70140 522
2016-146	16 \$	02 70195 447	02 70194 447
2016-147	17 \$	02 70220 640	02 70220 522
2016-148	10 \$	02 70230 522	02 70230 527
<b>TOTAL</b>	<b>28 807 \$</b>		

2016-10-242

### 4.7 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 26 septembre 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### ADMINISTRATION

2016-10-243

#### 5.1 Autorisation pour conclure une entente avec les municipalités de Saint-Donat et Saint-Joseph-de-Lepage pour faire un appel d'offres commun pour la collecte des matières résiduelles, tel que prévu à l'article 14.3 du Code municipal

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente avec les municipalités de Saint-Donat et Saint-Joseph-de-Lepage, pour faire un appel d'offres commun pour la collecte des matières résiduelles, tel que prévu à l'article 14.3 du Code municipal.

2016-10-244

#### 5.2 Reconstruction d'un abri au réservoir d'aqueduc no. 2

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter la soumission de la compagnie *Rénovation Construction Gilles Langlois* pour la reconstruction d'un abri au réservoir d'aqueduc no. 2, au montant de 12 017,36 \$, taxes incluses.

2016-10-245

#### 5.3 Construction d'une galerie au bâtiment de service du Parc intergénérationnel

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter la soumission de la compagnie *Rénovation Construction Gilles Langlois* pour la construction d'une galerie au bâtiment de service du Parc intergénérationnel, au montant de 2 293,75 \$, taxes incluses.

2016-10-246

#### 5.4 Renouvellement du parc informatique

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de procéder à l'achat d'équipement informatique de la compagnie *PG Solutions*, le tout tel que présenté dans une analyse de madame Nancy Bérubé datée du 14 septembre 2016. Le coût de ces équipements est de 14 314 \$, taxes nettes. Le surplus libre sera utilisé pour défrayer cette somme.

### URBANISME

2016-10-247

#### 6.1 Dérogation mineure - 129, rue Saint-Pierre Ouest

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété située au 129, rue St-Pierre Ouest, étant constituée du lot 3 465 928 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le matricule numéro 4176-87-7640, à l'effet de régulariser l'implantation d'un garage ayant une marge de recul avant de 2,37 mètres, alors que la marge de recul avant minimum exigée au règlement de zonage R-2009-114 est de 6 mètres.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QU'**un permis avait été émis pour le déplacement du garage et qu'il y a eu erreur de la part de la municipalité pour l'implantation du garage;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage a été déplacé sans augmenter le niveau d'empiètement dans la marge déjà empiétée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 129, rue Saint-Pierre Ouest;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété du 129, rue Saint-Pierre Ouest telle que décrite précédemment.

2016-10-248

### 6.2 Dérogation mineure - 265, rang 2 Est

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété située au 265, rang 2 Est, étant constituée du lot 3 464 962 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le matricule numéro 4579-24-2266, à l'effet de permettre l'agrandissement du garage avec une marge de recul latérale gauche de 0,95 mètre, alors que la marge de recul latérale minimum exigée au règlement de zonage R2009-114 est de 2 mètres.

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité considère la dérogation comme mineure, compte-tenu des circonstances;

**CONSIDÉRANT QUE** la taille de la machinerie utilisée influence l'emplacement de l'agrandissement du garage;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 265, rang 2 Est;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu qu'une recommandation soit faite au conseil municipal, à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure présentée pour le 265, rang 2 Est, telle que décrite précédemment.

2016-10-249

### 6.3 Dérogation mineure - lot 3 465 757

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée pour le lot 3 465 757 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Luce sous le matricule numéro 3677-40-3231, à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain partiellement desservi par un réseau d'aqueduc ayant une largeur de 23,10 mètres, alors que la largeur minimale exigée au règlement de lotissement R-2009-115 est de 25 mètres.

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité considère la dérogation comme mineure, compte-tenu des circonstances;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie minimale et la profondeur minimale sont respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot 3 465 757;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété du lot 3 465 757 telle que décrite précédemment.

2016-10-250

### 6.4 Annulation des constats d'infraction portant les numéros de dossiers 2016-160 et 2016-170

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu de demander à la greffière de la MRC de La Mitis de procéder au retrait des dossiers numéros 2016-160 et 2016-170, compte tenu que les infractions qui y sont mentionnées ont été régularisées.

## TRAVAUX PUBLICS

2016-10-251

### 8.1 Contrôle qualitatif

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme *ENGLOBE*, pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et des ouvrages géotechniques, dans le projet de prolongement des services sur la route 132 Ouest. Les honoraires pour ce travail sont de 23 454,90 \$, taxes incluses.

## 10. CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.

## AFFAIRES NOUVELLES

2016-10-252

### 11.1 Raccordement du trop-plein du réservoir d'aqueduc no. 2

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu de commander le matériel nécessaire à brancher le réservoir d'aqueduc numéro 2 du secteur Luceville, à une conduite d'aqueduc du secteur Sainte-Luce, de la compagnie *Réal Huot inc.*, pour la somme de 12 944,62 \$, taxes incluses.

Également, il est autorisé de louer une pelle hydraulique, avec chauffeur, de la compagnie *Entreprises Claveau Itée* au taux de 145 \$ / heure incluant la mobilisation et la démobilitation et la fourniture d'une boîte à sable et d'une boîte de tranchée, pour un montant forfaitaire de 250 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 11.2 Demande de la Fabrique de Sainte-Luce

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

2016-10-253

### 11.3 Demande au MDDELCC de confirmer officiellement le projet déposé par l'UQAR

**CONSIDÉRANT QUE** l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent une infrastructure de recherche et une expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), a proposé aux municipalités et MRC côtières un projet intitulé «*Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière*»;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation et que l'ensemble de ces informations sont nécessaires afin d'élaborer un Plan de gestion côtier de notre MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été soumis au Bureau des Changements climatiques du Québec en 2015 et a reçu un accueil favorable mais que depuis, aucune confirmation officielle n'a encore été transmise à la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);

**CONSIDÉRANT QUE** malgré ce délai pour émettre une réponse, la date de fin du programme est toujours le 30 mars 2020 ce qui met à risque la possibilité de couvrir l'ensemble des municipalités et les objectifs du projet tel qu'il avait été conçu;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de demander au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques d'émettre une réponse officielle dans les plus brefs délais à la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR pour le projet «*Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière*».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Signalisation rue Dechamplain
2. Végétation derrière l'abri à abrasif
3. Signalisation rue Caron
4. Entretien de la plage
5. Coût des travaux route 132 Ouest – phase 2

### 13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier